

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-TD-07 Programme de développement inclusif dans les zones d'accueil (DIZA)
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Tchad L'action sera menée dans les régions du Ouaddaï, Sila, Salamat, Moyen Chari, Mandoul et Logone Oriental.
Montants concernés	Coût total estimé: 15 millions EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 15 millions EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion directe Contrat de subventions à des ONG ou consortia d'ONG après appel à manifestation d'intérêt Gestion indirecte PAGODA avec le HCR
Code CAD	160, 520, 120
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	3. Protection et asile
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A17. Enhance the provision of basic services for displaced persons and host communities such as increased access to education, water, health services, and vocational training in cooperation with regional and local authorities
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	2. Améliorer la résilience des communautés, notamment les plus vulnérables, de même que celle des réfugiés et des personnes déplacées
Objectif du Cadre opérationnel Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	Élaborer une approche pour la stabilité, la sécurité et la résilience Renforcer la résilience des communautés locales via l'instauration de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) dans les zones particulièrement touchées par les problèmes environnementaux, socio-économiques et de sécurité actuels
Durée de la mise en œuvre	Décision – 48 mois Contrats et Activités – 36 mois
Bénéficiaires de l'action	Les populations réfugiés (258.000), retournés (50.000) et les communautés hôtes (250.000) des régions du Ouaddaï, du Sila, du Salamat, du Moyen Chari, de Mandoul, du Logone Oriental

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Au Tchad, la dégradation de la situation économique et financière en 2016 et 2017 exacerbe toute une série de tensions économiques et sociales à travers le pays: difficile accès aux services de base, insuffisance des infrastructures publiques, manque d'opportunités économiques, notamment pour les jeunes. A ces facteurs internes s'ajoute une instabilité régionale persistante qui génère des flux de réfugiés dans les régions rurales de l'Est et du Sud du pays et de retournés de Centrafrique au Sud. La pression sur les ressources naturelles devient aussi une source de conflits récurrents, conflits que les aléas climatiques des dernières années tendent encore à aggraver.

Cette action s'inscrit dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté, l'instabilité et les crises humanitaires. Elle permettra d'appuyer le développement local inclusif des zones géographiques où de nombreux réfugiés et retournés sont installés. En effet, ces zones sont particulièrement sensibles aux tensions économiques, sociales, communautaires et environnementales. L'action mise sur une amélioration de l'accès aux services de base, la création d'opportunités économiques et le renforcement de la gouvernance locale, la gestion des investissements locaux, des ressources naturelles et de la cohabitation pacifique.

Cette action rentre dans le cadre de l'approche 'nexus' humanitaire-développement adoptée par le Conseil. Les conclusions du Conseil "Donner un contenu opérationnel aux liens entre action humanitaire et développement" soulignent plus particulièrement la nécessité de coordonner les actions dans le domaine humanitaire et en matière de développement, de manière à lutter contre les causes profondes de la vulnérabilité, de la fragilité et des conflits, tout en répondant aux besoins humanitaires et en renforçant la résilience.

Les actions cibleront les personnes vulnérables, indépendamment de leur statut (autochtones, retournés ou réfugiés). Cette approche permettra de répondre à court terme aux effets des crises chroniques qui affectent ces zones (insécurité alimentaire, malnutrition aigüe) tout en réduisant les facteurs de vulnérabilité à moyen et long termes (accès et renforcement des moyens d'existence, des services de base, des intrants, du crédit et de la formation, implication des communautés dans les décisions qui les affectent). Les activités humanitaires faciliteront la mise en place d'activités de transformations structurelles. La résilience individuelle et communautaire sera ainsi renforcée pour un impact durable sur les conditions de vie des populations ciblées.

Le projet sera mis en œuvre dans les régions du Ouaddaï, du Sila, du Salamat, du Moyen Chari, du Mandoul et du Logone Oriental.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national, le cas échéant

Classé 186 sur 188 pays pour son Indice de Développement humain, le Tchad est le 4ème pays au monde pour la proportion de réfugiés par rapport à sa population autochtone. En effet, depuis plus d'une dizaine d'années les conflits en République Centrafricaine, au Soudan

(Darfour), et plus récemment au Nigeria ont poussé 380.000 personnes à fuir leurs pays pour trouver refuge au Tchad, principalement dans les régions de l'Est et du Sud du pays.

Le niveau de pauvreté, lié au chômage et au manque d'accès aux ressources économiques, sociales et environnementales et aux services de base (écoles, infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement, centres de santé fonctionnels etc.) et des ressources naturelles limitées, fragilise la situation des populations d'accueil et réfugiés. La pauvreté et la vulnérabilité des populations locales est quelquefois supérieure aux populations réfugiées recevant une assistance régulière sous forme de nourriture et d'accès à des services de base gratuits. Le risque de dépendance à l'assistance humanitaire et de stigmatisation peuvent à terme constituer des ferments de conflits entre les uns et les autres. Enfin, des trafics transfrontaliers, des migrations anarchiques, et la radicalisation (qui apparaît comme une porte de sortie, surtout pour les jeunes) menacent la stabilité des zones d'accueil. L'accueil des réfugiés augmente la pression sur les maigres ressources naturelles et accroissent encore la vulnérabilité des communautés locales. Leurs conditions de vie et moyens d'existence se sont détériorées avec l'afflux de réfugiés et retournés qui accentuent la pression sur les faibles infrastructures de bases dans les zones d'accueil. La concentration des populations accroît l'utilisation intensive des terres et diminue la productivité agricole. Tandis que les populations locales sont peu et mal desservies par les services sociaux de base, les réfugiés jouissent de la gratuité des soins et d'un meilleur accès à l'éducation ainsi que d'une assistance alimentaire. Ce déséquilibre est facteur de tension.

L'Est du Tchad dans son ensemble accueille environ 322.000 réfugiés soudanais dans 12 camps et des villages d'accueil, dans les régions du Wadi Fira, du Ouaddaï, du Sila, du Salamat, et de l'Ennedi Est. Ces régions, extrêmement vulnérables aux aléas agro-climatiques, sont structurellement affectées par des crises alimentaires et nutritionnelles. 430.000 personnes sont en situation de grande vulnérabilité alimentaire et 1.725.000 personnes marquées par des taux de malnutrition au-dessus des seuils d'urgence. En effet, 49% des personnes en insécurité alimentaire sévère au Tchad se trouvent dans les régions d'accueil des réfugiés à l'Est.

Les régions du Sud du Tchad accueille 75.000 retournés tchadiens dont 63.000 vivent dans des sites et 12.000 dans des villages d'accueil dans les régions du Moyen Chari, Mandoul, Logone Oriental et Occidental.

Par ailleurs, 71 000 réfugiés centrafricains, arrivés par vagues successives entre 2003 et 2016, sont répartis dans 6 camps et 23 villages d'accueil dans les régions du Logone Oriental, du Moyen Chari, du Mandoul et du Salamat. Environ 5 600 réfugiés et demandeurs d'asile résident dans les centres urbains à N'djamena et dans la région du Mayo Kebbi Est. Les communautés hôtes affectées par l'impact de la présence de ces populations sont estimées à 735.000. Cet afflux continue dans le Sud du pays : ainsi environ 5 000 nouveaux réfugiés de République centrafricaine sont arrivés depuis juillet 2016.

Il résulte de ces constats que des actions régulatrices doivent être mises en place. Compte tenu de la situation sécuritaire dans les pays d'origine qui empêche de facto le «retour», seule l'inclusion locale peut être envisagée à l'heure actuelle. L'inclusion socio-économique locale des personnes réfugiées et retournées augmentera le niveau de résilience économique, sociale et environnementale des populations hôtes et réfugiées/retournées.

Le Gouvernement du Tchad a adopté une approche ouverte et constructive vis-à-vis des réfugiés. A tous les échelons, les fonctionnaires se réfèrent au besoin d'intégration socio-économique des réfugiés. Depuis 2015, au niveau local, le gouvernement a attribué des terres aux réfugiés à des fins d'exploitation agricole. Les autorités restent cependant largement tributaires de l'aide extérieure et en particulier du HCR pour administrer les réfugiés et pourvoir à leurs besoins du fait des limites financières, du manque d'infrastructures administratives et techniques dans les régions d'accueil éloignées de la capitale.

Le cadre légal de référence pour les réfugiés demeure incomplet. Le Tchad est membre de la Convention de 1951 et des Protocoles additionnels de 1967 ainsi que de la Convention spécifique à l'Afrique de 1969. Cependant il n'existe pas de Loi spécifique, ce qui laisse sans solutions durables, nombre de questions telles que le droit à la propriété, les juridictions responsables en cas de conflit, la liberté de mouvement et d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, justice, Etat-Civil) ou encore la liberté d'installation professionnelle.

Les institutions clés sont la Commission Nationale d'Assistance aux Réfugiés et Retournés (CNARR) qui travaille en partenariat avec le HCR pour déterminer le statut et enregistrer les réfugiés, le Département pour la Protection des Humanitaires et des Réfugiés (DPHR) qui assure la sécurité interne des camps et des alentours.

Le Président Deby s'est engagé, lors du sommet des dirigeants sur les réfugiés à l'occasion de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 21 septembre 2016, à promouvoir toute une série de droits (à l'éducation, à la terre, à la documentation légale et à adopter la loi relative au statut des réfugiés et demandeurs d'asile en incorporant dans le droit tchadien éléments des conventions internationales. Cet engagement a été réitéré et détaillé dans une lettre du Ministre de l'Economie et du Plan au Représentant du HCR en date du 14/08/2017. (Voir Annexe). Le Gouvernement Tchadien entend travailler sur 5 axes stratégiques :

1. Mieux intégrer les réfugiés à la société tchadienne à travers des mesures législatives et réglementaires.
2. Renforcer les droits des réfugiés et des personnes déplacées.
3. Fournir des services sociaux de base aux réfugiés et aux communautés hôtes de manière équitable.
4. Rendre les structures en charge des réfugiés plus efficaces ;
5. Renforcer la coordination des acteurs humanitaires et de développement

2.2. Contexte sectoriel

Cette action répond aux priorités du Plan d'Action Régional en faveur du Sahel pour la période 2015-2020, adopté par le Conseil de l'Union européenne le 20 avril 2015 et plus particulièrement aux objectifs de soutien à un développement politique et socioéconomique durable et au renforcement de la résilience dans la région.

Elle s'aligne également sur trois des domaines couverts par le Fonds Fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (FF) mis en place par l'UE et lancé le 12 novembre 2015 à la Valette, à savoir : i) soutenir la résilience en ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'économie au sens large, y compris la fourniture de services de base aux populations locales, en particulier aux personnes les plus vulnérables, ainsi qu'aux réfugiés et aux personnes déplacées, ii) Instaurer des programmes économiques ouvrant des perspectives d'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes des communautés locales, iii) Soutenir les améliorations de la gouvernance en général, notamment en encourageant la prévention des

conflits, en luttant contre les violations des droits de l'homme et en faisant respecter l'état de droit et iv) le développement économique et l'emploi (les zones sécurisées seront plus propices aux activités économiques).

Le Plan National de Développement (PND) 2013-2015 du Tchad accordait déjà une grande importance aux domaines abordés par le projet, notamment la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. Cette importance est confirmée dans le premier plan quinquennal 2016-2020 pour la mise en œuvre de la Vision 2030 du pays notamment les résultats 4.1.2 et 4.1.3 'Le système de drainage et d'assainissement est amélioré, l'accès à l'eau potable est renforcé et l'habitat décent est promu' et 'une bonne gestion des ressources naturelles est assurée'.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

Depuis 2004, la DG ECHO est engagée dans les régions de l'Est et du Sud à travers un soutien aux activités de protection internationale du HCR et dans les secteurs essentiels et vitaux tels que l'eau, la santé, la nutrition et l'éducation. De plus chaque année, la DG ECHO assiste la partie de la population en insécurité alimentaire sévère dans ces régions, dans le cadre de sa stratégie de prévention de la malnutrition aigüe, basée sur des filets sociaux saisonniers accompagnés de compléments nutritionnels. Après plus d'une décennie d'assistance, des projets d'autonomisation ont été mis en place depuis 2015, notamment par le HCR et ses partenaires avec l'appui de la DG ECHO, dans le but d'assurer le plus possible l'autonomisation socio-économique des réfugiés et d'accroître leur inclusion dans le contexte local.

L'appui d'ECHO et de DEVCO a permis la diversification des moyens d'existence menant à une réduction significative de la dépendance à l'assistance alimentaire, assistance elle-même calibrée suivant la catégorie socio-économique (Nantis, Moyens, Pauvres, Très Pauvres). Par exemple, avec l'appui d'ECHO, au Sud le nombre de ménages parmi la population réfugiée considéré comme auto-suffisant est passé de 38% en 2014 à 55% en 2016/17.

Ces projets d'autonomisation constituent les premiers pas vers une inclusion locale réussie. Toutefois ils restent insuffisants et ne couvrent pas l'ensemble des besoins. En effet, les plus vulnérables telles que diminuer la fréquence des repas, voire la prostitution des femmes cheffes de foyer pour compenser la baisse de l'assistance inconditionnelle.

Ces projets d'autonomisation se heurtent maintenant aux limites structurelles locales, telles que l'accès limité aux services de base, aux financements, aux intrants et aux ressources naturelles. La mise à l'échelle de la diversification des moyens d'existence, bien que réelle est encore trop lente et limitée et doit toujours être complémentaire à l'assistance inconditionnelle humanitaire. L'approche doit être élargie à travers l'appui à la création d'activités génératrices de revenus grâce à la microfinance, un accompagnement à l'entrepreneuriat, la création de fonds revolving et, à terme, de financements autonomes des infrastructures communautaires. Cependant, les acteurs purement humanitaires ne sont pas les mieux outillés pour ce faire. Ainsi, un travail commun avec les acteurs du développement a déjà commencé et doit être largement accentué.

Le Tchad fait partie des pays pilotes pour l'approche « 'Nexus' Humanitaire Développement » adoptée par le Conseil.

Dans le but de développer une approche commune, les DG ECHO et DEVCO ont effectué deux missions conjointes d'évaluation des besoins et d'identification pour développer un programme intégré, en partenariat avec les parties prenantes locales, afin de répondre aux besoins vitaux à court terme tout en renforçant la résilience des réfugiés/retournés et des populations locales.

La présente note conceptuelle constitue le fruit de l'approche intégrée et la traduction en pratique des politiques et stratégies adoptés par le Conseil¹.

3.2. Actions complémentaires

Les financements de l'UE permettent de couvrir un large éventail des besoins du Tchad dans le domaine de la résilience. Le secteur focal 1 du PIN 2014-2020 UE-Tchad prévoit un appui à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement rural. L'action sera complémentaire aux programmes en cours financés par le FED au Tchad, et notamment le programme SAN visant à diminuer la malnutrition chronique par une action multisectorielle dans 5 régions dont le Ouaddaï, également ciblée par la présente action. Le sous-ciblage des districts sanitaires visés par le SAN est en cours de finalisation et sera pris en compte pour établir des synergies et travailler en complémentarité dans la région du Ouaddaï. La programmation du FED/SAN sera complémentaire de ce programme en fonction de ce sous-ciblage du programme SAN ; des synergies et une approche commune, notamment le renforcement des structures de coordination locale (CLA/CDA/CRA) sera recherchée.

L'action sera également complémentaire au programme financé par le Fonds fiduciaire comme le programme Résilience et Emploi au lac Tchad (RESTE)², qui vise à contribuer et maintenir la stabilité sociale et économique dans la région du Lac Tchad et la bande sahélienne à l'Ouest du pays, ainsi que le Projet de Renforcement de la Résilience et de la Cohabitation Pacifique (PRCPT- GIZ) qui vise à améliorer les conditions de vie des populations locales, des réfugiés et des retournés par le biais de la création des opportunités d'emploi notamment dans la région du Sila.

Une cohérence sera assurée avec le Programme de réponse aux risques de contagion au Tchad de la crise en République centrafricaine (IcSP), le soutien apporté aux ménages ruraux pour l'amélioration de leur résilience et le renforcement de leurs organisations au Logone Oriental, la production locale d'aliments de complément pour les enfants de 6 à 24 mois (PRO-ACT), la lutte contre les violences faites aux jeunes filles et femmes et la participation de celles-ci dans la vie économique, sociale et publique au Salamat et enfin avec l'Initiative REVANCHE (Résilience et Adaptation aux Variabilités Climatiques, pour une Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle Durable) au Wadi Fira, Guera et Ouaddaï.

L'action complètera également les activités soutenues par ECHO au Tchad. La problématique des déplacements forcés, qui affecte les réfugiés, les retournés et les déplacés internes est une

¹ Conclusions du Conseil ""Donner un contenu opérationnel aux liens entre action humanitaire et développement"

² T05-EUTF-SAH-TD-01 Résilience et Emploi au lac Tchad (RESTE)

des trois priorités ciblées dans la programmation annuelle du HIP (Humanitarian Implementation Plan). Depuis 2015, ECHO soutient le HCR et des ONG internationales pour atténuer les risques et améliorer les conditions d'existence de ces populations extrêmement vulnérables et dépendantes (autonomisation socio-économique des populations déplacées et leur accès aux services de base dans les régions ciblées, tout en appuyant le développement local des populations autochtones).

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

La Délégation de l'Union européenne a répondu favorablement à la demande du gouvernement, représenté par le Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, d'intervenir dans les régions qui accueillent des réfugiés et des retournés des pays voisins. L'approche la plus pertinente consiste à mener en même temps des activités humanitaires et des activités de développement local renforçant la capacité d'inclusion des populations réfugiées et hôtes selon une approche de développement local.

Le bureau de la DG ECHO, la DUE et les représentants des pays membres au Tchad contribuent ensemble à l'identification et à la formulation de ce programme. L'action cherche à diminuer les vulnérabilités des populations exposées à court, moyen et long terme. Ainsi, les capacités des titulaires de devoirs et les acteurs (humanitaires et de développement) à fournir protection, services de base, et à favoriser les opportunités économiques seront renforcées. Il est entendu que la DG ECHO continuera d'exercer son magistère dans le soutien aux activités qui relèvent uniquement de l'humanitaire telles que la surveillance et la protection. La DG DEVCO, contribuera à diminuer la vulnérabilité migratoire et à dissiper des sources de conflits entre populations, en renforçant l'accès aux services sociaux de bases, aux opportunités de développement socio-économique et à la concertation sociale entre les communautés et les autorités.

La Banque Mondiale commence actuellement la formulation d'un programme inclusif, selon une approche 'nexus' humanitaire-développement. Les grandes lignes de leur action restent à déterminer. Des échanges sont prévus afin de coordonner nos interventions sur le plan géographique et thématiques. La Commission européenne collaborera avec la Banque Mondiale sur ces questions et veillera à la complémentarité des activités menées.

Un cadre de coordination des PTF existe sous la présidence du FMI. Ce cadre comporte un groupe de travail sur la Résilience et la Gouvernance qui s'intéresse aux questions relatives à la résilience, à la sécurité alimentaire, à la création d'opportunités économiques ainsi qu'à la gouvernance locale.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs

L'objectif général est d'améliorer les conditions de vie des populations autochtones et de réfugiés/retournés dans les zones d'accueil à travers un appui au développement local inclusif, afin de minimiser les facteurs contribuant aux tensions entre communautés, à l'instabilité et in fine au risque d'accroissement des déplacements forcés et de conflits. La dimension genre sera transversale à toutes les composantes.

Les objectifs spécifiques de l'action sont les suivants :

Objectif spécifique 1 :

- Soutenir l'accès aux services de base et aux mécanismes de protection sociale pour toutes les populations (locales et retournées, réfugiées) avec la création de fonds d'investissement communautaires.

Objectif spécifique 2 :

- Renforcer la création d'opportunités économiques et d'emplois afin de donner aux populations les moyens pour parvenir à l'autosuffisance économique.

Objectif spécifique 3 :

- Renforcer les mécanismes de gouvernance locale en renforçant les capacités techniques des autorités et en créant une dynamique de concertation régulière entre populations, autorités locales et parties prenantes.

4.2. Résultats escomptés et principales activités

Objectif spécifique 1 :

- Soutenir l'accès aux services de base et aux mécanismes de protection sociale pour toutes les populations (locales et retournées, réfugiées) avec la création de fonds d'investissement communautaires.

R1- Organisation de chantiers HIMO pour la (re)construction des services essentiels communautaires

Des activités "argent contre travail" seront proposées en fonction des Plans de Développement Locaux qui ont pré-identifié des chantiers d'intérêts généraux (protection contre le ravinement des pluies, chemins d'accès aux marchés, aménagement de bassins versants, aménagement de périmètres irrigués, constructions et/ou réhabilitation d'écoles et de centres communautaires, d'aires de stockage etc).

Les travaux auront le triple but i) d'augmenter la production agricole et les échanges commerciaux, ii) de protéger l'environnement des événements climatiques extrêmes et iii) d'augmenter le pouvoir d'achat des bénéficiaires.

Les bénéficiaires venant des communautés hôtes, retournés et réfugiés, seront employés par roulement et les travaux contrôlés avec les services techniques de l'Etat, en particulier l'ANADER (Agence Nationale de Développement Rural).

R2- Création de fonds d'investissement communautaires pour le fonctionnement et le maintien des services essentiels communautaires

Les organisations de base, les personnes et groupements qui auront bénéficié d'un crédit avec accompagnement (cf. Objectif spécifique 2 résultat 4) et les consommateurs seront responsabilisés à l'entretien des structures nécessaires aux services de base par l'établissement de systèmes de cotisations et d'activités génératrices de revenus associées aux services (jardins communautaires d'écoles, caisses d'amortissement, banque de céréales, de semences et d'intrants agricoles, comités de gestion des points d'eau, organisation des AVEC associations villageoises d'épargne et crédit, etc.).

Les fonds communautaires seront utilisés pour le financement des activités identifiées dans les Plans de Développement Locaux. Ils appartiendront à la communauté et feront partie intégrante de la finance publique locale. Le mécanisme exact de gestion, de fonctionnement, d'évaluation et de redevabilité reste à déterminer.

R3- Améliorer l'accès aux mécanismes de protection sociale pour les plus vulnérables

Le gouvernement a adopté sa politique nationale de protection sociale. Avec le soutien de la Banque Mondiale, une cellule de filets sociaux a été constituée au sein du Ministère du Plan et un formulaire unique d'identification des personnes vulnérables a été adopté par décret en consultation avec les partenaires de la DG ECHO, dans le but d'établir un registre national unifié. Le programme DIZA permettra un démarrage des filets sociaux dans les zones d'intervention et de tester les approches envisagées par l'Etat. Grâce à ces activités de filets sociaux dans le cadre du projet, la population ciblée pourra bénéficier rapidement d'un accroissement de la résilience individuelle.

Objectif spécifique 2 :

- Renforcer la création d'opportunités économique et d'emplois afin de donner aux populations les moyens pour parvenir à l'autosuffisance économique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience face aux risques encourus (y compris agro climatiques).

R4- Accès au micro-crédit accompagné de 'mise à l'échelle et consolidation progressive

L'accès au micro-crédit, accompagné d'un coaching afin de réduire les risques, pour la formulation de la demande de crédit et la mise en œuvre de l'activité, favorisera la diversification de sources de revenu de la population et l'essor du secteur privé. Ce volet pourrait être mis en œuvre en partenariat avec une banque privée suivant des expériences positives déjà menées au Sila par le HCR en partenariat avec une banque privée. Tout type d'activité sera pris en compte, notamment dans les domaines agro-sylvo-pastoraux, en complément des fonds communautaires et des filets sociaux pour les plus vulnérables.

Les ONG de mise en œuvre, en partenariat avec un établissement bancaire privé, auront la charge d'identifier les propositions prometteuses. Une fois sélectionné, le client bénéficiera d'un appui à la formulation de sa demande, à l'étude de viabilité de l'activité proposée ainsi qu'aux ressources humaines, techniques et financières qui seront nécessaires à sa pérennité. La demande est ensuite soumise une seconde fois à un comité de décision composé des ONGs, de la banque. Si la demande de financement est acceptée, le client reçoit un suivi dans la mise en œuvre de son activité. Une garantie pourrait être mise en place par un fond dédié.

R5- Création de chaînes de valeur dans les domaines agro-sylvo-pastoraux et valorisation des ressources naturelles

Le renforcement de la production agricole et pastorale doit aller de pair avec le renforcement des capacités de transformation, de stockage et de commercialisation. La valorisation de la production ainsi que la gestion des ressources naturelles et son contrôle, devra bénéficier à l'autonomisation économique des populations ciblées.

R6- Formation professionnelle et technique

Les centres de formation professionnelle existants seront multipliés, consolidés dans leur fonctionnement, amplifiés par leur couverture et diversifiés dans la palette de l'offre professionnelle. La formule rencontre un grand succès et débouche sur des emplois durables si un suivi post-formation est assuré et consolidé par des kits de départ (par exemple pour des mécaniciens, coiffeurs, boulangers, couturiers, etc.). Les domaines de formation offerts dépendra aussi d'une analyse des marchés pour bien choisir les filières et cibler l'appui afin de former des personnes dans des domaines à fort potentiel.

Objectif spécifique 3 :

- Renforcer les mécanismes de gouvernance locale en renforçant les capacités techniques des autorités et en créant une dynamique de concertation régulière entre populations, autorités locales et parties prenantes.

R7- Renforcement des capacités des populations, autorités locales et parties prenantes dans la planification, la gestion et la redevabilité participatives, y compris des finances locales

Les Plans de Développement Locaux ont souvent été adoptés mais n'ont été que très partiellement mis en œuvre, faute de financement. Cette composante visera à associer les représentants des populations bénéficiaires, locales et réfugiées, ainsi que les autorités locales, à la planification et à la redevabilité, pour renforcer la transparence et l'efficacité du processus. Pour ce faire, le projet interviendra auprès des structures administratives existantes telles que les CRA, CDA, CLA (Comités Régionaux, Départementaux et Locaux d'Action) et pour le domaine nutritionnel avec le Comité Régional de Nutrition. Les actions seront menées en cohérence avec les actions du programme SAN, à savoir une action multi-sectorielle sur la base de districts sanitaires et aires de production et d'échanges ciblés. Les activités viseront à lier l'intervention à la stratégie nationale de protection sociale et en particulier avec les outils de la cellule sur les filets sociaux (Questionnaire unique harmonisé, base de données, etc.).

R8 - Echanges culturels entre les communautés

Des ateliers et manifestations culturels (danse, chants, musique, théâtre, etc.) permettront des échanges entre les communautés, une meilleure connaissance de l'autre et, par conséquent, une amélioration du vivre ensemble.

R9 - Promouvoir le droit des réfugiés par l'adoption de la loi d'asile, l'obtention de la liberté de circulation et d'installation, la liberté professionnelle, la documentation et le statut juridique sécurisant l'investissement et l'accès à la terre

Il existe des goulots d'étranglement juridiques limitant les opportunités d'intégration économique pour les réfugiés. Des actions de plaidoyer ont déjà identifié ces limitations. Il convient de s'assurer que ces obstacles disparaissent pour améliorer l'efficacité des résultats précédents. Sous l'égide de l'UE et dans le cadre du dialogue politique de la DUE avec le Gouvernement du Tchad, le HCR exercera son mandat et prodiguera son expertise pour améliorer le cadre légal des réfugiés et enlever les obstacles juridiques à leur intégration.

4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

L'action consiste à appuyer et promouvoir l'inclusion locale de:

- 187 000 réfugiés à l'Est.

- 121 000 personnes au Sud, dont 71 000 réfugiés et 50 000 retournés tchadiens de Centrafrique.
- 250.000 autochtones vivant dans les zones à fortes concentration de réfugiés,

Cela fait donc un total de 558 000 personnes ciblées par le projet.

Le ciblage se fera en partenariat étroit avec le HCR, les communautés et les autorités locales, selon des techniques testées dans d'autres programmes, par exemple le programme RESTE. Le ciblage sera particulièrement attentif à inclure les plus vulnérables dans une logique de 'ne laisser personne derrière'. Les femmes et les jeunes représenteront le public cible privilégié.

Les bénéficiaires finaux de l'action sont les populations de réfugiés et populations hôtes vivant dans les régions du Ouaddaï, du Sila, du Salamat, du Moyen Chari, du Mandoul et du Logone Oriental.

4.4. Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes sont les suivantes :

- Les Gouvernorats des régions du Ouaddaï, du Sila, du Salamat, du Moyen Chari, du Mandoul et du Logone Oriental.
- Les services déconcentrés de l'Etat en charge de l'agriculture, l'environnement, l'élevage, l'hydraulique réunifiés au sein de l'ANADER et ceux en charge de l'action sociale des régions du Ouaddaï, du Sila, du Salamat, du Moyen Chari, du Mandoul et du Logone Oriental seront associés à l'action.
- La Commission Nationale d'Assistance aux Réfugiés et Retournés (CNARR) qui travaille en partenariat avec le HCR pour déterminer le statut et enregistrer les réfugiés, le Département pour la Protection des Humanitaires et des Réfugiés (DPHR) qui assurent la sécurité interne des camps et des alentours
- Les acteurs administratifs et économiques locaux, dont les groupes d'usagers et comités de gestion des infrastructures d'eau et assainissement, les coopératives/micro et petites entreprises, les commerçants, les groupements et coopératives, les institutions financières privées.
- ONG, associations locales et la société civile dans son ensemble.

4.5. Risques et hypothèses

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:

Risques	Niveau (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Sécuritaire		
La situation sécuritaire se dégrade dans les zones concernées	E	Le contexte politique et sécuritaire est suivi et analysé de près. Les dispositions

(attaques, enlèvements, etc.).		pour la protection des personnes et des équipements sont mises en œuvre dans les plus brefs délais.
Politique et institutionnel		
Manque d'implication des ministères et manque de collaboration entre les différentes Directions Techniques.	F	Association des ministères dès la conception du projet ; Implication directe dans la définition des activités et le ciblage des zones, des populations; Réunions régulières avec les autorités nationales et locales.
Le contexte électoral fragilise la stabilité politique du Tchad.	E/M	Le contexte politique et sécuritaire est suivi et analysé de près et les réponses anticipées.
Opérationnel		
Insuffisante collaboration des autorités locales (municipalités, conseils départementaux ou cantonaux) ou services techniques.	F	Implication des autorités locales et services techniques dans tout le processus de conception et mise en œuvre ; transparence et reddition des comptes régulières.
Economique		
Augmentation des prix des denrées et intrants.	F	Subventions, commandes groupées via les associations professionnelles.
Social		
Faible implication des jeunes et des femmes dans les dialogues citoyens.	M	Représentation des jeunes et des femmes dans les mécanismes de dialogue citoyens existants.
Environnemental		
Faible pluviométrie et situation d'urgence des ménages très pauvres.	E	Coordination avec les acteurs d'urgence, adaptation de l'action en fonction du contexte.

4.6. Questions transversales

Le projet accordera une place capitale à la préservation et promotion des droits des personnes touchées directement ou indirectement par les interventions du projet. Les droits des femmes, des enfants, des minorités et des groupes vulnérables (personnes vivant avec le VIH, personnes en situation de handicap, personnes âgées) seront pris en compte que ce soit au niveau du ciblage ou de l'accès aux activités proposées. Le projet veillera à respecter le principe de « ne pas nuire » au sein des communautés cibles du projet. A ce titre, les droits des retournés à l'intégration au sein des communautés hôtes ainsi que la justice sociale seront promus.

Sur la question du genre, le besoin de protection spécifique et d'accès aux services, aux opportunités économiques et à la prise de décision pour les filles, et les femmes dans la société tchadienne est aussi important à souligner, beaucoup étant encore victimes de discriminations malgré les lois adoptées. Il s'agira de veiller à ce que leur participation aux activités du projet soit priorisée, qu'elles soient soutenues à travers des associations de jeunes (à forte mixité de genre) et/ou de femmes, en vue d'améliorer la gouvernance locale.

Les zones ciblées par l'action sont fortement affectées par des conditions climatiques difficiles. L'action devra s'adapter aux changements climatiques des bénéficiaires en prévoyant des mécanismes adaptés de communication d'informations agro-météorologiques en relation avec l'agriculture et l'élevage. Le programme privilégiera des solutions techniques durables ayant un impact négatif limité sur l'environnement. Dans le cadre d'activités de renforcement des chaînes de valeur, la promotion de l'agro-écologie constitue une stratégie particulièrement intéressante à coûts intermédiaires et impact climatique minimaux. Le HCR sera mis à contribution pour son expertise technique dans l'évaluation de la demande énergétique des populations, notamment en bois de chauffe par rapport aux capacités du tissu forestier de façon à établir des scénarios visant à améliorer l'accès à l'énergie tout en réduisant la dégradation environnementale.

En effet, l'accroissement de l'offre alimentaire, la mise en place du travail collectif, l'amélioration de l'accès à l'eau, diminuent les tensions sociales liées à la répartition des ressources sur la zone et potable contribue à limiter les déplacements de populations vers des zones urbaines et périurbaines.

Marqueurs de Rio

Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Modalité(s) de mise en œuvre

Le programme sera mis en œuvre en gestion directe au travers d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'attribution de subvention(s) et en gestion indirecte dans le cadre d'un PAGODA avec le HCR pour l'appui à la mise en œuvre du résultat 9 "*Promouvoir le droit des réfugiés par l'adoption de la loi d'asile, l'obtention de la liberté de circulation et d'installation, la liberté professionnelle, la documentation et le statut juridique sécurisant l'investissement et l'accès à la terre*".

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 48 mois à compter de l'adoption par le Comité Opérationnel; la période au cours de laquelle les activités seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre est de 36 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 3 mois à partir de la signature du contrat.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Les ONG participant à l'appel pourront s'organiser en consortia et définir dans leurs propositions, de façon rigoureuse, la complémentarité interne à chaque consortium (zones géographiques, types d'activité, ciblage) et externe vis-à-vis les initiatives prévues ou déjà en cours d'autres partenaires.

L'approche de mise en œuvre mettra l'accent sur la multisectorialité, la cohérence, la coordination.

5.4. Budget indicatif

La complémentarité avec ECHO et la ventilation seront finalisées lors de l'élaboration du HIP 2018. Un cadre logique commun sera élaboré pour les interventions financées dans le cadre des actions du Fonds et celles financées dans le cadre du HIP 2018. Dès lors, les allocations entre objectifs spécifiques pourront être modifiées en fonction de l'évolution des besoins.

Volet	Montant EUR
Objectif spécifique 1	6 000 000
Objectif spécifique 2	6 000 000
Objectif spécifique 3	2 550 000
Communication et visibilité	225 000
Evaluation et audits	225 000
Total de l'action	15 000 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

Ce programme repose sur une approche intégrée et multisectorielle alliant de manière à atteindre les résultats et objectifs poursuivis, le tout en lien avec les partenaires locaux, les autorités nationales, régionales et locales et leurs services techniques afin d'activer concrètement, de manière progressive et avec une approche opérationnelle les différents plans d'actions nationaux des secteurs concernés.

Un Comité de Pilotage (CP) du projet sera mis en place. Il sera présidé par le Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement (ou son représentant) et l'Union Européenne . Il réunira au moins une fois par an les principales parties prenantes du projet, y compris les représentants de la société civile et des populations cibles du programme. Il aura pour mission d'assurer le pilotage du programme et de proposer, le cas échéant, des réorientations nécessaires au cours de la mise en œuvre.

Un Comité de Suivi Opérationnel (CSO), dont le rôle est de suivre les activités mises en œuvre, de superviser l'avancement du projet et d'émettre des recommandations au Comité de Pilotage, sera aussi mis en place et se réunira sur une base trimestrielle en session ordinaire. Il sera présidé par un représentant du ministère au niveau technique.

Des mécanismes de coordination spécifiques à l'action et réunissant les ONGs retenus, seront développés et mis en place en vue d'assurer la cohérence et la complémentarité des activités. Ce besoin de coordination découle d'une ambition de capitaliser les acquis des partenaires et de permettre des économies d'échelle, tout en assurant la coordination des activités entre les différents opérateurs et l'harmonisation des outils et modalités de mise en œuvre. Des indicateurs de suivi communs permettront d'évaluer l'efficacité de chaque projet ainsi que la valeur ajoutée d'une approche multisectorielle et de type LRRD en termes d'impact, en complémentarité avec les autres outils de financements internes à la DUE et les autres bailleurs. Ces mécanismes et assureront l'implication de la DUE, des autorités publiques et des bénéficiaires finaux du projet.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fera partie intégrante des responsabilités des partenaires de mise en œuvre. Une méthodologie de suivi et d'évaluation devra être proposée dès le démarrage du projet (cf projet RESTE).

À cette fin, l'organisation 'lead' du consortium doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action. Le contractant établira aussi un système de suivi technique et financier permanent pour l'action et veillera à l'élaboration des rapports d'avancement et du rapport final. Chaque rapport semestriel devra être adressé à la DUE et ECHO au Tchad pour rendre compte de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place ou proposés, ainsi que des résultats obtenus.

Les objectifs, résultats et progrès de l'action seront communiqués et mis à jour de manière régulière par les partenaires de mise en œuvre via la plateforme de suivi du fonds fiduciaire.

5.7. Évaluation et audit

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Pour la présente action il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un Plan d'Action. Néanmoins, la visibilité de l'Union européenne sera assurée en fonction de l'évolution du contexte sécuritaire local et selon la sensibilité des activités réalisées, afin de ne pas menacer la sécurité de l'organisation, du bailleur et des bénéficiaires finaux, et en particulier les organisations humanitaires pour ne pas compromettre leurs principes d'action humanitaire neutre et indépendante.

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	X	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	X	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	X	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	X
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	X	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	X	X
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	X
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	X	
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	X
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	x
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	X
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	X
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (maximum 2 pages)

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

Chaque indicateur sera décliné en hommes/femmes et jeunes de moins de 30 ans.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	<p>Objectif général</p> <p>Améliorer les conditions de vie des populations autochtones et de réfugiés/retournés dans les zones d'accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de malnutrition des zones cibles - Taux d'activités des jeunes des zones cibles - Taux de satisfaction de la population sur la concertation avec les autorités locales 	Le point de départ ou la valeur actuelle Idéalement, à extraire de la stratégie du partenaire.	La valeur escomptée de l'indicateur.
Résultats Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	<p>Objectif spécifique 1 :</p> <p>- Soutenir l'accès aux services de base et aux mécanismes de protection sociale pour toutes les populations (locales et retournées, réfugiées)</p> <p><i>R1- Organisation de chantiers HIMO pour la (re)construction des services essentiels communautaires</i></p> <p><i>R2- Création de fonds d'investissement communautaires pour le fonctionnement et le maintien des services essentiels communautaires</i></p> <p><i>R3- Améliorer l'accès aux mécanismes de protection sociale pour les plus vulnérables</i></p> <p>Objectif spécifique 2 :</p> <p>- Renforcer la création d'opportunités économique et d'emplois afin de donner aux populations les moyens pour parvenir à l'autosuffisance économique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience face</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Nombre de personnes ayant accès aux services sociaux de base (indicateur 2.2 du FFU)</u> - Nombre d'infrastructure réhabilitées/créées - Nombre de personnes ayant bénéficié d'une rémunération 'cash for work' - Nombre d'infrastructures type 'Gestion des ressources naturelles' (GRN) réhabilitées ou créées - Pourcentage des besoins en financements pour le fonctionnement et l'entretien des services essentiels mobilisé localement - Nombre de personnes vulnérables ayant bénéficié de mécanismes de protection sociale - Nombre de personnes ayant reçu une assistance en sécurité alimentaire - Augmentation des revenus des ménages ciblés - Diversification des sources de revenu - Volume de production agro-sylvo-pastoral 	Comme ci-dessus pour l'indicateur correspondant.	Comme ci-dessus pour l'indicateur correspondant.

<p>aux risques encourus (y compris agro climatiques).</p> <p><i>R4- Accès au micro-crédit accompagné de mise à l'échelle et consolidation progressive</i></p> <p><i>R5- Création de chaînes de valeur dans les domaines agro-sylvo-pastoraux et valorisation des ressources naturelles</i></p> <p><i>R6- Formation professionnelle et technique</i></p> <p>Objectif spécifique 3 : - Renforcer les mécanismes de gouvernance locale en renforçant les capacités techniques des autorités et en créant une dynamique de concertation régulière entre populations, autorités locales et parties prenantes.</p> <p><i>R7- Renforcement des capacités des populations, autorités locales et parties prenantes dans la planification, la gestion et la redevabilité participatives, y compris des finances locales</i></p> <p><i>R8 - Echanges culturels entre les communautés</i></p> <p><i>R9 - Promouvoir le droit des réfugiés par l'adoption de la loi d'asile, l'obtention de la liberté de circulation et d'installation, la liberté professionnelle, la documentation et le statut juridique sécurisant l'investissement et l'accès à</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Volume de prêts empruntés - Nombre de micro entreprises et PME soutenues dans les domaines GRN - <u>Nombre d'emplois créés (indicateur 1.1 du FFU)</u> - <u>Nombre de personnes assistées pour le développement d'activités génératrices de revenus (indicateur 1.3 du FFU)</u> - <u>Nombre de personnes qui bénéficient de formations professionnelles et/ou de développement de connaissances (indicateur 1.4 du FFU)</u> - Nombre de conflits entre réfugiés/retournés et autochtones - Nombres de prises de paroles des jeunes et des femmes dans les assemblées publiques - <u>Nombre de plans de développement locaux directement soutenus (indicateur 2.1 du FFU)</u> - <u>Nombre de personnes participant à des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix (indicateur 4.3 du FFU)</u> - Adoption de la Loi d'Asile en Conseil des Ministres et par l'Assemblée Nationale 		
--	---	--	--

	<i>la terre</i>			
--	-----------------	--	--	--